



Angers, le 3 juillet 2025

Communiqué de presse

Des géants de la grande distribution aux petits bars de quartiers, tous hors-la-loi pour la vente d'alcool aux mineurs

Le rapport inédit « *L'alcool en accès libre pour les ados : quels leviers pour agir ?* », publié ce mercredi 3 juillet par Addictions France, révèle que la majorité des établissements - des bars aux géants de la grande distribution - vendent de l'alcool à des mineurs malgré l'interdiction légale et ce, pour certains, malgré l'ouverture de procédures judiciaires.

Une législation bafouée et ignorée

Réalisée entre 2023 et mai 2025, l'enquête d'Addictions France pointe la responsabilité de presque toutes les enseignes majeures de la grande distribution : E.Leclerc, Auchan, Lidl, Intermarché, Super U, Carrefour (liste non exhaustive) mais aussi des petites épiceries, des bars et restaurants : **86% des établissements vendent aujourd'hui de l'alcool aux mineurs.**

Intéressant à noter : 75% des enseignes faisant l'objet d'une action judiciaire ont vendu de l'alcool à des mineurs tandis que le chiffre monte à 91% pour les enseignes n'ayant jamais fait l'objet de contrôles. Cette différence de 16 points témoigne de la nécessité urgente de systématiser les contrôles.

Alcool et adolescents : un mélange dangereux

L'alcool est aujourd'hui la première substance psychoactive expérimentée par les adolescents, avec des premières consommations qui interviennent souvent dès le collège (43,4% des collégiens en 2022), en général vers 13-14 ans. **Un tiers des adolescents de 17 ans a eu un épisode de binge drinking récemment ; cela concerne aussi près de 15% des élèves de 4e et 3e.**

Or : une consommation précoce peut altérer durablement certaines zones cérébrales, affecter les capacités d'apprentissage et accroître les risques de dépendance à l'âge adulte. Les risques à court terme sont également considérables : coma éthylique, accidents, violences, etc.

Addictions France appelle à prendre des mesures fortes

Face à ces constats préoccupants et l'irresponsabilité persistante des débits de boisson, Addictions France appelle à un renforcement des contrôles pour mieux faire appliquer la loi. **La responsabilisation de ces établissements** — par une charte d'engagement, la vérification systématique de l'âge, le blocage des ventes aux mineurs, ou encore la formation obligatoire du personnel — **reste indispensable, mais ne suffit plus.**



« Il est temps de rendre obligatoire, par voie législative ou réglementaire, la mise en place de procédures de contrôle simples mais systématiques. Sans cadre contraignant et suivi rigoureux, les bonnes intentions resteront lettre morte. » pour **Myriam Savy, Directrice de la communication et du plaidoyer d'Addictions France**

Addictions France propose **des mesures dissuasives concrètes** pour concilier protection des mineurs et viabilité du secteur, qui ne doit pas prospérer au détriment de la santé publique.

L'application de la loi dans les débits de boissons doit être plus strictement encadrée par :

- La systématisation de contrôles aléatoires
- L'instauration d'un régime de sanction graduées en proportion au chiffre d'affaires
- L'uniformisation nationale des sanctions et des contrôles
- L'attribution de moyens supplémentaires à la justice pour réduire les délais d'audiences

À propos d'Addictions France :

Reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire, **Association Addictions France** (anciennement ANPAA) est un acteur majeur et historique de la santé publique fondé en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard. Composée de professionnels du médico-psycho-social, de la prévention et du plaidoyer, l'association agit au plus près des populations et intervient sur toutes les addictions (tabac, alcool, cannabis, médicaments psychotropes, pratiques de jeux excessives, drogues illicites et autres addictions sans substance).

En plus d'informer, de sensibiliser et de faire de la prévention pour tous les publics, elle gère plusieurs dizaines de centres en addictologie en France métropolitaine et en Outre-mer, propose des formations auprès des professionnels, tout en veillant au respect et [à la défense de la Loi Evin](#). Addictions France porte finalement un projet de société dans lequel la problématique des addictions n'est ni un tabou, ni une fatalité : ensemble, changeons le regard sur les addictions !

Contacts presse :



Lisa Dubreuil - lisa.d@oxygen-rp.com - 06 65 95 96 25
Tatiana Graffeuil - tgraffeuil@oxygen-rp.com - 06 71 01 72 58

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard
www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org
ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr
 Association Addictions France
 Association Addictions France